

L'entrepreneuriat français en tension

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce dévoile une nouvelle édition de son Baromètre national des entreprises, basé sur les données du registre du commerce et des sociétés (RCS) et visant à mesurer l'état de santé du tissu entrepreneurial français au cours du premier semestre 2022.

Paris, le 11 juillet 2022 - Après une année 2021 particulièrement dynamique, le contexte international marqué par le conflit géopolitique russo-ukrainien conjugué à la dégradation de la situation sanitaire fragilise fortement les entreprises françaises. Outre une paralysie de l'entrepreneuriat, les disparitions d'entreprises s'accroissent, avec 183 530 radiations (+ 35 % à un an d'intervalle) et plus de 14 000 liquidations judiciaires enregistrées sur la période (+ 40 %).

Un entrepreneuriat paralysé

La dynamique entrepreneuriale particulièrement marquée en 2021 semble s'essouffler cette année. **Entre janvier et juin 2022, 303 870 créations entreprises ont été enregistrées** par les greffiers des tribunaux de commerce au sein du RCS, soit une **baisse de 10 %** à un an d'intervalle.

Le ralentissement est encore plus marqué pour **les entreprises individuelles**, dont les micro-entreprises, qui **voient leurs nombres d'immatriculations chuter de 28 %** sur le semestre, comparativement à la même période l'an passé.

Des radiations d'entreprises en cascade

Un nombre croissant d'entreprises est confronté à des difficultés de paiement et de trésorerie. En cause, le conflit géopolitique né de l'invasion russe en Ukraine qui paralyse l'offre en matières premières et en énergie et influe négativement sur la demande des ménages, couplé à une diminution progressive des aides publiques mises en place en parallèle de la crise sanitaire.

183 530 entreprises ont ainsi été radiées du Registre du commerce et des sociétés au cours des six premiers mois de l'année, un chiffre **en hausse de 35 %** à un an d'intervalle. Une fois encore, les **entreprises individuelles** payent le plus lourd tribut avec **50 547 radiations**, soit près du tiers du total enregistré sur le semestre, et **une progression de + 44 %** sur la période.

Le commerce et les services de proximité, premières victimes d'un pic de liquidations judiciaires

Au cours du premier semestre 2022, pas moins de **14 011 liquidations judiciaires** ont été ouvertes ; des procédures destinées à mettre définitivement fin à l'activité d'entreprises en cessation de paiement et dont le rétablissement est jugé impossible. Les liquidations judiciaires augmentent ainsi de **+ 40 %** par rapport à la même période en 2021.

Parmi les secteurs les plus touchés figurent **le commerce et les services de proximité**, dont certains voient leurs nombres de liquidations plus que doubler au cours du semestre, à l'instar des **soins de beauté** (+ 127 %), du **commerce d'alimentation générale** (+ 118 %), de la **restauration traditionnelle** (+ 102 %) ou de la **boulangerie-pâtisserie** (+ 102 %).

Maître Thomas Denfer, Président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, a déclaré : « *Après deux années exceptionnelles, le contexte international semble avoir sérieusement entamé l'optimisme des entrepreneurs français. Si l'heure n'est pas encore à l'emballement, l'inversion des courbes de la création d'entreprise et des défaillances, associée à une accélération des liquidations et radiations d'entreprises, pourraient être annonciateurs d'une crise économique profonde. Ces indicateurs pourront être suivis avec attention pour accompagner les secteurs et les entreprises les plus durement fragilisés, avec pour objectif de prévenir un maximum de défaillances.* »

Contact presse :

Chloé Luce | cluce@reputationsquad.com | 06 32 80 98 18

Sources et méthodologie : Réalisée par l'institut d'études économiques Xerfi à partir des informations statistiques brutes des bases de données des greffes des tribunaux de commerce, le Baromètre National des Entreprises propose un état des lieux complet des flux d'entreprises en France (hors Alsace et Moselle) au cours du premier semestre 2022. Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées au Registre du Commerce et des Sociétés au cours de l'année 2022. Le traitement et l'analyse de ces données sont réalisés par Xerfi Spécific.

À propos du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Présidé par Maître Thomas Denfer, le CNGTC est l'organisme représentatif des greffiers des tribunaux de commerce, exerçant dans les 141 greffes répartis sur l'ensemble du territoire français. Le CNGTC agit en faveur de la modernisation de la justice commerciale, avec notamment la création du Tribunal digital, et investit au profit de la facilitation des parcours des entreprises, de la transparence économique et de la sécurité des affaires. La profession exerce un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie française en accompagnant chaque moment important de la vie légale des entreprises. Les greffiers sont notamment responsables de la tenue du registre du commerce et des sociétés, réunissant près de 80% des agents économiques français. <https://www.cngtc.fr/>